

ETAT DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES DANS LE MONDE

– Rapport national de la France –

Tome N°10



MAYOTTE

Version juin 2020



Avant-propos

La forêt mahoraise est caractérisée par une biodiversité remarquable, constituant une ressource naturelle qu'il faut sauvegarder et gérer de façon durable pour les générations futures. Ce patrimoine forestier est aujourd'hui fortement menacé par la destruction des milieux naturels à des fins agricoles et d'urbanisation et par les invasions par les plantes introduites par l'homme, accentuées par une croissance démographique soutenue et par un contexte avéré de changement climatique. Avec une suppression progressive du couvert forestier, les équilibres écologiques sont susceptibles d'être durablement affectés.

Les enjeux de la forêt mahoraise relèvent principalement de défis de préservation des milieux forestiers afin de préserver leurs fonctions écologiques, notamment pour la protection des sols et la ressource en eau.

Plusieurs travaux concernant les forêts mahoraises ont été réalisés au cours des dernières décennies, enrichissant la compréhension des ressources génétiques forestières à Mayotte. D'importantes avancées sur la connaissance des arbres et forêts de Mayotte ont été menées par le Service Environnement et Forêt de la Collectivité Territoriale de Mayotte dans les années 90 et début des années 2000. Depuis 2004, le Conservatoire Botanique National de Mascarin déploie des missions de connaissance de la flore et des habitats de Mayotte. Plus récemment, les années 2013-2019 ont été marquées par la rédaction des plans de gestion des forêts publiques. Les inventaires préalables aux aménagements des forêts domaniales et départementales ont eu pour objectif d'avoir une vision d'ensemble de la structure des peuplements et de leur flore, dans le but d'évaluer leur état de santé et leurs capacités de renouvellement. En dehors de quelques plantations à vocation de production de bois, aucun inventaire ne permet de quantifier le volume par essence et classe de diamètre. Il n'existe pas d'Inventaire Forestier National sur le territoire de Mayotte.

L'élaboration de ce rapport vise à actualiser l'état des lieux fait en 2014 et illustrer la diversité des ressources génétiques arborées présentes dans les forêts sur le territoire de Mayotte.

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par l'Office National des Forêts - Agence de Mayotte avec l'aide de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Service des Ressources Forestières rattaché à la Direction des Ressources terrestres et Maritimes du Conseil départemental, le Conservatoire Botanique National de Mascarin et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Au sujet de cette publication

Collecte des données et rédaction du rapport :

Nom	Mission	Courrier électronique
Jeannette LARTIGUE	Directrice de l'Agence ONF de Mayotte	jeannette.lartigue@onf.fr
Marion BOISSEAUX	Chargée de développement - environnement	marion.boisseaux@onf.fr

Sigles et acronymes

CDL	Conservatoire du Littoral
CBNM	Conservatoire Botanique National de Mascarin
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DEAL	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRA	Directive régionale d'aménagement
FAO	Food and agriculture organisation
OFDM	Orientations Forestières du Département de Mayotte
ONF	Office national des forêts
PFNL	Produit forestier non ligneux
RGF	Ressources génétiques forestières
SRF	Service des Ressources Forestières, Direction des Ressources terrestres et Maritimes, Conseil départemental
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Table des matières

Partie 1: Contribution des ressources génétiques forestières au développement durable à Mayotte..	6
Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières	6
Partie 2: Etat de la diversité dans les forêts et les autres terres boisées à Mayotte	13
Chapitre 2 et 3. Etat des forêts et autres terres boisées	14
Chapitre 4 et 5. Etat de la diversité entre et au sein des espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses	19
Partie 3: État de la conservation des ressources génétiques forestières à Mayotte	27
Chapitre 6. Conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques forestières	27
Chapitre 7. Conservation <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières.....	27
Partie 4: État de l'utilisation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources génétiques forestières à Mayotte	28
Chapitre 8. État de l'utilisation.....	28
Chapitre 9. État de l'amélioration génétique et des programmes de reproduction	28
Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières.....	28
Partie 5: État des capacités et des politiques à Mayotte	29
Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	29
Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières	31
Partie 6: Défis et opportunités à Mayotte	32
Chapitre 13. Mesure à prendre à l'avenir	32

Partie 1 : Contribution des ressources génétiques forestières au développement durable à Mayotte

Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières

Quelles sont les principaux rôles des forêts sur le territoire ? Quelles sont les valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles spécifiques des RGF sur le territoire ?

a) Services écosystémiques

De nombreux services écosystémiques sont rendus par la forêt. Les services écosystémiques des forêts sont définis comme étant les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement de celles-ci.

La présence de formations arborées assure la diminution et le ralentissement des eaux de ruissellement, tout en favorisant l'infiltration des eaux dans le sol et la recharge des aquifères. Cette eau est restituée aux rivières progressivement par exfiltration durant les phases de sécheresse. D'après une étude réalisée par l'ONF (Thongo, 2017), la quantité d'eau s'écoulant dans les rivières est fonction du pourcentage de surface boisée dans le bassin versant et de la quantité d'eau de pluie durant la saison de pluies précédente. Cette relation est trouvée pour toute l'île à l'exception du nord-ouest et estime le gain en eau en rivière durant la saison sèche, à environ 400 000 m³ pour 100 hectares de forêt reconstituée.

Les forêts jouent aussi un rôle de protection contre le risque d'inondation et contre le glissement de terrain. Le projet LESELAM (lutte contre l'érosion des sols et l'envasement du lagon à Mayotte), porté par le BRGM, la CAPAM, les Naturalistes de Mayotte et le CIRAD a permis de quantifier les départs de terre par unité de surface pour différentes occupations du sol. Ont ainsi été comparées les valeurs d'érosion sous un peuplement forestier, en zone agricole, sur un padza (bad land), en zone urbaine et sur les talus. Les résultats obtenus indiquent que les départs de terre sont nuls sous peuplement forestier (0,05 t/ha/an). Ils sont de 15 à 20 t/ha/ha sur les padzas et entre 0,5 et 8 t/ha/an /ha pour les zones agricoles.

Les forêts de Mayotte abritent une biodiversité importante. Par sa situation géographique, la flore de Mayotte est très marquée par les apports du continent africain, des Comores et de Madagascar. Ainsi, le taux d'endémicité stricte de la flore est faible (3,6 %¹) mais le nombre d'espèces indigènes rapporté à sa surface fait de Mayotte l'une des îles océaniques tropicales les plus riches au monde (1,75 espèces² au km²). Il est de même pour la faune, avec 2,7 espèces terrestres au km² et un taux d'endémicité de 15%.

A partir de l'historique des travaux forestiers réalisés et des relevés d'inventaire des dernières années, il est possible d'estimer une production de bois de 200 m³/ha en 40 années (1980-2020) soit une fixation moyenne de 8,25 t d'équivalent CO₂/ha/an dans les troncs et les branches. Cette

¹ Pourcentage issu des données 2019 du CBNM : sur 1304 taxons inventoriés, on dénombre 47 taxons

² Densité spécifique issues des données 2019 du CBNM : 653 espèces de plantes indigènes répertoriées pour 374 km²

valeur ne prend pas en compte le carbone fixé par les racines qui représentent une quantité significative de carbone séquestré par un arbre.

Quelles sont les principales espèces d'arbres et autres plantes forestières gérées pour une utilisation humaine ?

Tableau 1 : Utilisation des principales espèces d'arbres forestiers (dires d'experts)

Famille	Nom	Statut	Intérêt bois	Energie (incomplet)	Alimentaire (incomplet)	Usages traditionnel (incomplet)
Fabaceae	<i>Acacia auriculiformis</i> A. Cunn. ex Benth.	Exotique (introduit)		X		
Fabaceae	<i>Acacia mangium</i> Willd.	Exotique (introduit)		X		
Malvaceae	<i>Adansonia digitata</i> L.	Indigène			X	X
Malvaceae	<i>Adansonia madagascariensis</i> Baill.	Indigène			X	X
Fabaceae	<i>Albizia lebbek</i> (L.) Benth.	Exotique (introduit)	X			
Fabaceae	<i>Albizia saman</i> (Jacq.) F. Muell.	Exotique (introduit)	X			
Euphorbiaceae	<i>Aleurites moluccanus</i> (L.) Willd.	Exotique (introduit)			X	X
Euphorbiaceae	<i>Amyrea sambiranensis</i> Leandri	Indigène				
Anacardiaceae	<i>Anacardium occidentale</i> L.	Exotique (introduit)	X	X	X	
Gentianaceae	<i>Anthocleista grandiflora</i> Gilg	Indigène	X			
Aphloioaceae	<i>Aphloia theiformis</i> (Vahl) Benn.	Indigène	X	X	X	
Icacinaceae	<i>Apodytes dimidiata</i> E. Mey. ex Arn.	Indigène	X			
Areaceae	<i>Areca catechu</i> L.	Exotique (introduit)			X	
Moraceae	<i>Artocarpus altilis</i> (Parkinson) Fosberg	Exotique (introduit)	X	X	X	
Moraceae	<i>Artocarpus heterophyllus</i> Lam.	Exotique (introduit)	X		X	
Clusiaceae	<i>Calophyllum inophyllum</i> L.	Indigène		X		
Apocynaceae	<i>Carissa spinarum</i> L.	Indigène				X

Famille	Nom	Statut	Intérêt bois	Energie (incomplet)	Alimentaire (incomplet)	Usages traditionnel (incomplet)
Celastraceae	<i>Cassine anjouanensis</i> (H. Perrier) LoBr.-Callen	Indigène	X			
Casuarinaceae	<i>Casuarina equisetifolia</i> L.	Exotique (introduit)	X	X		
Malvaceae	<i>Ceiba pentandra</i> (L.) Gaertn.	Exotique (introduit)	X			
Sapotaceae	<i>Chrysophyllum boivinianum</i> (Pierre) Baehni	Indigène	X			
Lauraceae	<i>Cinnamomum verum</i> J. Presl	Exotique (introduit)			X	
Rutaceae	<i>Citrus aurantiifolia</i> (Christm.) Swingle	Exotique (introduit)			X	
Areaceae	<i>Cocos nucifera</i> L.	Exotique (introduit)		X	X	
Boraginaceae	<i>Cordia myxa</i> L.	Exotique (introduit)		X		
Cycadaceae	<i>Cycas thouarsii</i> R. Br. ex Gaudich.	Indigène			X	
Ebenaceae	<i>Diospyros comorensis</i> Hiern	Indigène	X			
Fabaceae	<i>Entada polystachya</i> (L.) DC.	Indigène		X		
Myrtaceae	<i>Eugenia comorensis</i> H. Perrier	Indigène	X			
Moraceae	<i>Ficus antandronarum</i> (H. Perrier) C.C. Berg subsp.	Indigène		X		
	<i>bernardii</i> C.C. Berg					
Sapindaceae	<i>Filicium decipiens</i> (Wight et Arn.) Thwaites	Indigène	X			
Icacinaceae	<i>Grisollea myrianthea</i> Baill.	Indigène	X	X		
Fabaceae	<i>Hibiscus tiliaceus</i> L.	Indigène	X	X		

Famille	Nom	Statut	Intérêt bois	Energie (incomplet)	Alimentaire (incomplet)	Usages traditionnel (incomplet)
Meliaceae	<i>Khaya madagascariensis</i> Jum. et H. Perrier	Indigène	X			
Meliaceae	<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.	Exotique (introduit)	X			
Sapotaceae	<i>Labramia mayottensis</i> Labat, Pignal et O. Pascal	Indigène	X			
Rhamnaceae	<i>Lasiodiscus pervillei</i> Baill.	Indigène	X			
Rhamnaceae	<i>Lasiodiscus pervillei</i> Baill. subsp. pervillei	Indigène	X			
Lauraceae	<i>Litsea glutinosa</i> (Lour.) C. Rob.	Exotique (introduit)				X
Euphorbiaceae	<i>Macaranga boutonoides</i> Baill.	Indigène	X			X
Anacardiaceae	<i>Mangifera indica</i> L.	Exotique (introduit)	X	X	X	
Meliaceae	<i>Melia azedarach</i> L.	Exotique (introduit)	X	X		
Sapotaceae	<i>Mimusops comorensis</i> Engl.	Indigène	X			
Celastraceae	<i>Mystroxylon aethiopicum</i> (Thunb.) Loes	Indigène	X			
Malvaceae	<i>Nesogordonia suzannae</i> Labat, Munzinger, O. Pascal	Indigène	X			
Scrophulariaceae	<i>Nuxia pseudodentata</i> Gilg	Indigène	X			
Lauraceae	<i>Ocotea comoriensis</i> Kosterm.	Indigène	X			
Bignoniaceae	<i>Ophiocolea comorensis</i> H. Perrier	Indigène	X			
Fabaceae	<i>Pterocarpus indicus</i> Willd.	Exotique (introduit)	X	X		
Myrsinaceae	<i>Rapanea comorensis</i> Mez	Indigène	X			
Clusiaceae	<i>Rheedia anjouanensis</i> H. Perrier	Indigène	X			X

Famille	Nom	Statut	Intérêt bois	Energie (incomplet)	Alimentaire (incomplet)	Usages traditionnel (incomplet)
Fabaceae	<i>Senna siamea</i> (Lam.) H.S. Irwin et Barneby	Exotique (introduit)	X			
Moraceae	<i>Streblus mauritianus</i> Blume	Indigène				X
Loganiaceae	<i>Strychnos mitis</i> S. Moore	Indigène	X			
Loganiaceae	<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	Indigène			X	
Myrtaceae	<i>Syzygium aromaticum</i> (L.) Merr. et L.M. Perry	Exotique (introduit)			X	
Myrtaceae	<i>Syzygium cumini</i> (L.) Skeels	Exotique (introduit)			X	
Myrtaceae	<i>Syzygium jambos</i> (L.) Alston	Exotique (introduit)	X	X	X	
Myrtaceae	<i>Syzygium malaccense</i> (L.) Merr. et L.M. Perry	Exotique (introduit)			X	
Monimiaceae	<i>Tambourissa leptophylla</i> (Tul.) A. DC.	Indigène	X			
Combretaceae	<i>Terminalia catappa</i> L.	Indigène	X	X		
Cannabaceae	<i>Trema orientalis</i> (L.) Blume	Indigène	X	X		

b) Fourniture de produits ligneux et non ligneux

L'utilisation traditionnelle de bois de feu est très importante mais difficilement quantifiable car faisant l'objet d'une exploitation principalement illégale. Le charbon de bois est aussi très prisé avec une consommation de l'ordre de 1500 tonnes par an: la lutte contre le charbonnage illégal a conduit à une augmentation sensible des importations (Données rapport 2014).

L'utilisation de certaines essences forestières exotiques (Avocat marron (*Litsea glutinosa*), Tulipier du gabon (*Spathodea campanulata*), Msélani (*Adenantha pavonina*)) pour le fourrage destiné à l'alimentation du bétail en saison sèche est une pratique courante mais difficilement quantifiable car les filières ne sont pas organisées voire clandestines.

De vastes campagnes de reboisement ont été menées entre les années 1980 et 2010 pour cicatrifier d'anciennes zones d'occupation et pour certaines dans un but de production de bois d'œuvre. Cependant, parmi ces dernières aucune parcelle n'a pour l'instant été conduite à son terme en sylviculture.

Les principales espèces plantées sont le Badamier (*Terminalia catappa*), le Takamaka (*Calophyllum inophyllum*), le Marudi (*Filicium decipiens*), le Manguier (*Mangifera indica*), le Mahogany (*Swietenia mahogani*), le *Terminalia superba*, le Msélani (*Adenantha pavonina*), le Teck (*Tectona grandis*), le Bois noir (*Albizzia lebeck*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus citriodorata*), l'Acacia (*Acacia mangium* et *Acacia auriculiformis*)³.

La production de bois d'oeuvre par la seule scierie de l'île appartenant au Conseil départemental est marginale (quelques dizaines de m³ par an entre 2010 et 2017). Le volume annuel potentiel théorique en bois de sciage que pourrait produire cette scierie va de 150 à 500 m³. La consommation de l'île en 2018 est de 6500 m³ et a tendance à augmenter donc, au mieux, le sciage mahorais représenterait entre 2% et 7,5% de la consommation de Mayotte. Il ne peut être question de substitution du bois mahorais aux bois d'import mais d'un complément qui ne pourra en aucun cas influencer le marché local (Le Pannerer et Monneyron, 2018).

Les parcelles agroforestières sont caractérisées par une strate arborée majoritairement composée d'arbres fruitiers. Un inventaire des espèces fruitières comestible de Mayotte a été réalisé en 1997 par le CIRAD (Weibel, 1997). Cette strate arborée est composée d'espèces introduites fruitières telles que le Manguier (*Mangifera indica*), le Cocotier (*Cocos nucifera*), et le Jaquier (*Artocarpus heterophyllus*), ou des arbres fourragers tels que l'Avocat marron (*Litsea glutinosa*) et le Tulipier de Gabon (*Spathodea campanulata*). Le traditionnel « jardin mahorais » combine production vivrière et alimentaire avec la production d'arbres fourragers, ainsi que préserve la biodiversité, la ressource en eau et lutte contre l'érosion des sols.

Différentes essences ainsi que différentes parties de l'arbre (feuille, écorce, fleurs) sont utilisées dans la pharmacopée traditionnelle. La pharmacopée traditionnelle utilise 127 espèces dont 8 sont rares ou menacées. Toutefois, ces plantes ont été très peu étudiées au plan scientifique et les savoirs traditionnels se perdent.

³ Le Badamier, le Taka-maka et le Marudi sont des espèces indigènes à Mayotte. Les autres sont des espèces exotiques.

c) Développement de filières autour du reboisement et insertion professionnelle

Différentes opérations de gestion forestière, notamment le reboisement de terrains dégradés, permettent le développement du tissu économique local autour de la plantation forestière avec une perspective intéressante de création d'emplois et d'insertion professionnelle.

Les travaux de reboisement (préparation de terrain, transport et mise en terre des plants, entretien des plantations) sont confiés à des prestataires spécialisés encore peu nombreux à Mayotte (une quinzaine actuellement). Les principaux fournisseurs en plants forestiers sont la pépinière départementale de Coconi, le CBNM et quelques pépiniéristes privés. Le secteur des travaux forestiers est en cours de développement avec une démarche de professionnalisation de certaines entreprises d'espaces vert.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont des leviers efficaces d'inclusion à Mayotte en développant des activités supports à l'insertion socioprofessionnelle tout comme les chantiers d'insertion en milieu forestier. Historiquement, les associations d'insertion par l'activité professionnelle ont fortement contribué aux grandes campagnes de reboisement des terrains érodés sur terrains publics. Depuis 2015, la mise en place de chantiers d'insertion en forêt publique en partenariat avec l'ONF ou le Service des ressources Forestières du Conseil Départemental permet d'assurer la continuité de gestion des espaces boisés publics.

d) Autres valorisations économiques, sociales et culturelles

Les forêts sont aussi le lieu de pratiques spirituelles. Ainsi, le respect des esprits (djinns) participe indirectement à la protection du milieu naturel.

Enfin, les forêts offrent une nature luxuriante, riche d'une faune et d'une flore originales (nombreuses espèces endémiques à faire connaître), avec de multiples possibilités d'activités de pleine nature (balades, randonnées, activités sportives, éducation à l'environnement). Les valeurs récréatives de la forêt ne sont que peu prises en compte comme élément de base dans l'activité touristique. L'image offerte au public dans les actions de communication est essentiellement axée sur le domaine maritime. L'ancien sentier de Grande Randonnée parcourt l'île, même si des travaux doivent être menés pour qu'il puisse retrouver son homologation, perdue en 2006.

Comment les ressources génétiques forestières contribuent-elles au développement durable du territoire ?

Selon les modélisations réalisées par Météo France dans la partie sud de l'Océan Indien présentées en septembre 2019, le climat futur se caractérisera probablement par une saison sèche plus marquée et des précipitations plus intenses en saison de pluies avec des cyclones plus fréquents. Une augmentation du couvert boisé pourra agir de plusieurs façons :

- La fixation de carbone par les arbres permettra une atténuation de l'augmentation de la quantité de CO₂ dans l'atmosphère ;
- La couverture boisée pourra limiter l'impact des pluies intenses, augmenter l'infiltration de l'eau dans le sous-sol en saison des pluies et permettre le maintien du débit des rivières en saison sèche en permettant les prélèvements ;
- Contribuer de façon générale au maintien des services écosystémiques et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers.

Partie 2 : Etat de la diversité dans les forêts et les autres terres boisées à Mayotte

Quels sont les types de propriétés forestières ?

Les **forêts publiques** représentent presque exclusivement les **terrains relevant du régime forestier** dont la répartition est présentée dans le Tableau 1. Depuis son installation à Mayotte en 2012, l'ONF est chargé de la gestion des forêts domaniales et de l'application du régime forestier dans les autres forêts publiques. Les forêts départementales font partie du domaine privé du département. Elles sont gérées par le Service des Ressources Forestières, rattaché à la Direction des Ressources Terrestres et Maritimes du Conseil Départemental de Mayotte.

L'Etat et le Conseil départemental disposent de foncier en dehors des réserves forestières. L'îlot M'bouzi est une propriété du Conseil départemental dont l'intégralité du périmètre est classée en Réserve Naturelle Nationale. Sa gestion est assurée par l'association des Naturalistes de Mayotte. Les mangroves sont des espaces en grande majorité non cadastrés et dont l'emprise foncière n'est donc pas délimitée. Elles appartiennent néanmoins au domaine public maritime sur leur plus grande superficie, des mangroves situées à Kaweni ayant été cédées à des propriétaires privés (OFDM, 2014).

Le Conservatoire du Littoral, installé à Mayotte depuis 1995, a pour principales missions l'acquisition foncière des espaces littoraux remarquables et l'ouverture au public. Le Conservatoire du littoral a acquis et gère une diversité de milieux forestiers et littoraux. Ces terrains représentent 16 % des forêts qui sont ainsi protégées (OFDM, 2014).

Les **mangroves** sont majoritairement sous statut foncier public (Domaine public maritime) toutefois l'application du régime forestier n'est pas claire. L'Etat est propriétaire des mangroves de Mayotte situés sur le domaine public maritime et cela correspond à 681,65 ha sur les 725,16 ha de mangroves présents sur l'île. (Chiffres 2017 des aménagements mangroves). Une majeure partie des mangroves de l'Etat a été transférée ou attribuée au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, soit 629,63 ha. Par ailleurs, 23,55 ha de mangroves, situées sur la ZPG ont été attribuées au Ministère de la Défense, à une commune ou à un privé et 28,58 ha de mangroves appartenant à l'Etat (situées hors cadastre ou situées dans la ZPG) ne sont pas attribuées ou affectées.

Tableau 2 : Types de propriétés publiques comportant des forêts et superficies

Type de propriété	Superficie (ha)	Remarques
Forêts départementales	4 230	Cette surface correspond aux superficies des forêts du Mont Dziani Bolé, Mont Hachiroungou, Majimbi-Madjabalini, Sohoa, Maevadoani, Monts Bénara, Mont Tchaourembo, Satra Gori, Monts Choungui
Forêts domaniales	1 125	Cette surface correspond aux superficies des forêts du Mont Combani, Voundzé et Dapani
Autres terrains du Département relevant du RF	1015	
Autres terrains de l'Etat relevant du RF	215.75	
Mangrove relevant du Conservatoire du littoral	629,63	Données de 2017 Plan d'Aménagement des Mangroves affectées au CDL
Mangroves ne relevant pas du Conservatoire du littoral	95,53	
Autres terrains relevant du Conservatoire du littoral	1 110	
RNN M'bouzi	83	

La **propriété privée** est très mal connue du fait des problématiques foncières liées aux occupations coutumières des terrains de la Collectivité départementale et aux indivisions. La DAAF, dans son rôle d'autorité administrative, est responsable de missions régaliennes et de politique forestière ainsi que de missions de vulgarisation de la forêt privée, ailleurs assurées par le CRPF.

Chapitre 2 et 3. Etat des forêts et autres terres boisées

Quel est l'état des forêts et autres terres boisées sur le territoire ?

La carte suivante détaille l'occupation du sol de Mayotte d'après les données IGN de 2016⁴.

⁴ Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que la cartographie utilisant les données IGN de 2016 présente des limites, notamment concernant le classement des usages.



Unité Biodiversité / DEAL de Mayotte - Juin 2020

Occupation du sol de Mayotte en 2016 (IGN, 2020)

Typologie simplifiée

- Mangrove
- Plantation
- Bamboueraie
- Forêt enliannée
- Autre couvert boisé dense

- Couvert boisé faible à modéré
- Végétation arbustive
- Sol nu ou végétation herbacée
- Espace agricole sans couvert arboré
- Surfaces d'eau
- Espace urbain ou artificialisé

Mayotte compte en 2016 un couvert boisé dense de 13 730 ha⁵, soit un taux de boisement de 36,7 %. Ce taux est supérieur au taux moyen en métropole de 31 %⁶. Elle compte par ailleurs environ 9 300 ha supplémentaires d'espaces arborés à taux de couvert faible ou modéré⁷.

Le couvert boisé « naturel » est observé presque exclusivement au sein des forêts domaniales et départementales, et dans les mangroves. Les reliquats de forêts primaires ne représentent plus que 5 % de la surface totale de l'île (1848 ha), préservées par leur difficulté d'accès ou par des croyances populaires, dont 2% en zone de mangroves (730 ha) (Pascal, 2002).

Sur la totalité des forêts domaniales et départementales, 75 % de la surface est boisée (Figure 1). Le taux de boisement des forêts domaniales est de 88 % et celui des forêts départementales est de 72 %. Le reste des surfaces forestières est constitué de peuplements secondarisés, fortement marqués par la présence d'espèces exotiques, de parcelles agroforestières, et de forêts plantées (Figure 2).

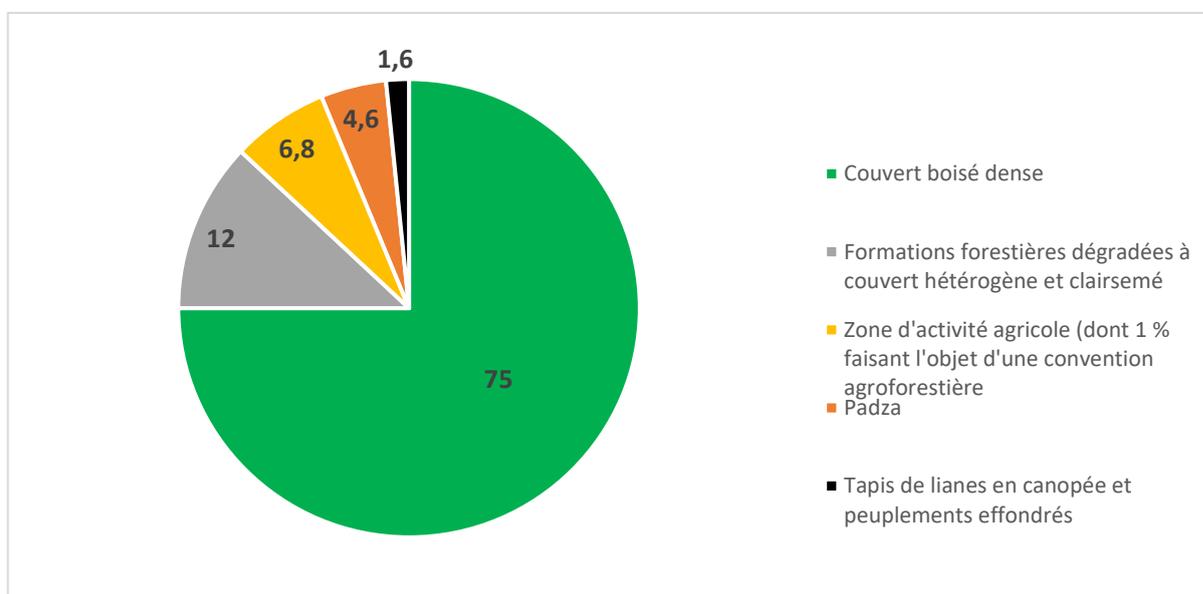


Figure 1: Répartition des surfaces boisées et non boisées pour les forêts domaniales et départementales (en %)⁸

⁵ Donnée issue de la cartographie d'occupation des sols à grande échelle (OCS Ge) de l'IGN pour l'année 2016, intégrant les mangroves, les plantations, les peuplements de feuillus avec un taux de couvert arboré supérieur à 75%, les formations forestières couvertes d'un tapis de lianes et les bambouseraies.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que la cartographie utilisant les données IGN de 2016 présente des limites, notamment concernant le classement des usages. En effet, les photo-interprètes ont rencontrés de grandes difficultés pour séparer l'usage agricole des autres usages au sein des espaces arborés et arbustifs. Il existe un biais certain mais nous pouvons raisonnablement espérer que les surfaces soient comparables entre millésimes. Ainsi, cette cartographie d'occupation des sols nous fournit plutôt des tendances (vitesse de changement de chaque type d'occupation du sol) que des chiffres absolus sur la "naturalité" ou le taux de couvert.

⁶ Les résultats de l'état des lieux actuel sont issus des cinq dernières campagnes d'inventaire forestier disponibles (2014 à 2018), correspondant à une année moyenne 2016. <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11>

⁷ Correspondent aux peuplements de feuillus avec un taux de couvert arboré compris entre 25% et 75% dans la cartographie OCS Ge de l'IGN.

⁸Données issues des Aménagements des forêts domaniales et départementales élaborés entre 2013 et 2018.

La couverture boisée de Mayotte en forêts domaniales et départementales peut être répartie selon les catégories suivantes :

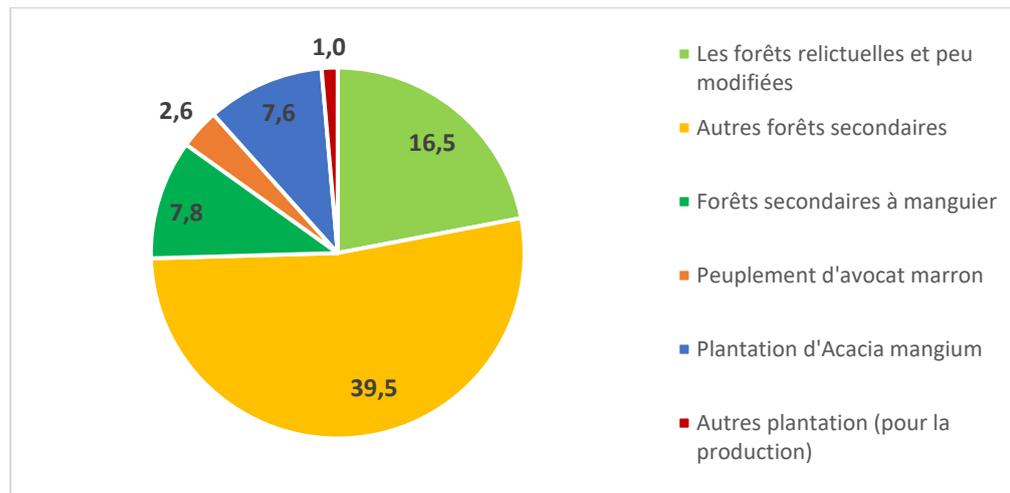


Figure 2: Répartition de la couverture boisée de Mayotte en forêts publiques

Concernant les agro-forêts, parmi les espèces ligneuses dominantes de ces systèmes peuvent être cités le Jacquier (*Artocarpus heterophyllus*), l'Arbre à pain (*Artocarpus altilis*), le Tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), le Manguier (*Mangifera indica*) ou le Cocotier (*Cocos nucifera*).

Deux types de systèmes agroforestiers sont distingués (OFDM, 2014) :

- Un système à vocation agricole associant des cultures et un couvert plus ou moins dense constitué principalement d'essences frutières.
- Un système véritablement agroforestier associant des cultures vivrières ou de rente (vanille, curcuma, café...) et un couvert principalement constitué d'essences forestières.

Quelles sont les tendances affectant les forêts et leur gestion ? Quels sont les facteurs de changement et quels sont leurs conséquences pour les ressources génétiques forestières ? Quels défis et opportunités ces tendances et ces moteurs créent-ils pour la conservation, l'utilisation et le développement des ressources génétiques forestières ?

L'évolution importante de la démographie, liée essentiellement à l'immigration clandestine, conduit à une densité de population comparable à celle de l'Île de France (plus de 700 habitants au km² en 2019). Pour faire face aux besoins alimentaires, cette population pratique une agriculture vivrière associée à la fabrication de charbon de bois consommant beaucoup d'espaces et entraînant des défrichements.

Les services de l'Etat ont mené une lutte active contre la fabrication illégale de charbon de bois, freinant cette production. Des tournées de surveillance mensuelles sont organisées avec les services du SRF, l'ONF et la DAAF pour assurer une présence dissuasive aux sein des forêts publiques. En revanche, malgré toutes les actions menées, les défrichements pour des raisons agricoles se poursuivent, essentiellement sur des terrains privés ou publics hors régime forestier.

Le rythme de perte du couvert arboré entre 2011 et 2016 sur tout le territoire de Mayotte est de 259 ha/an transformés en espaces agricoles et 25 ha/an transformés en espaces urbains ou artificialisés. En particulier pour les bassins versants avec un enjeu de maintien de la ressource en eau potable, 88 ha/an ont été transformés en espaces agricoles et 8,5 ha/an ont été transformés en espaces urbains ou artificialisés. (Tableau 2, d'après IGN, 2020).

Tableau 3 : Perte du couvert arboré par type de foncier ente 2011 et 2016

Types de foncier		Perte du couvert arboré	
		Transformé en espaces agricoles	Transformé en espaces urbains ou artificialisés
Forêts publiques	Forêts domaniales	4,6 ha	0,1 ha
	Forêts départementales	15,7 ha	0,04 ha
	Autres terrains de l'Etat relevant du régime forestier	3,3 ha	-
	Autres terrains du Département relevant du régime forestier	54,6 ha	0,06 ha
Reste du territoire		1296,4 ha	125,1 ha

Afin de proposer un cadre pour mettre en œuvre une gestion durable à Mayotte, différents documents déclinent la politique forestière nationale. Les orientations régionales forestières sont mises en œuvre par les cadrages techniques : SRA (schéma régional d'aménagement) pour les bois et forêts des collectivités, DRA (Directive régionale d'aménagement des bois et forêts de l'Etat) pour les forêts domaniales, et SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) pour les forêts et bois des particuliers. Pour des raisons pratiques, le plan de ce document reprend celui utilisé pour les Directives et Schémas. Localement, la gestion forestière est mise en œuvre par les aménagements forestiers pour les forêts publiques.

Les Orientations Forestières du Département de Mayotte (OFDM), définissant la politique forestière de l'Etat et les principales orientations de gestion ont été validées au plan local en janvier 2014. Ceci a permis pour les six massifs que composent les forêts domaniales et départementales, de rédiger les premiers aménagements forestiers, finalisés entre 2015-2019. Les OFDM laisseront prochainement place d'une part au Programme de la Forêt et du Bois du Département de Mayotte, qui deviendra le document d'orientations forestières applicable, et d'autres part aux schémas régional d'aménagement et directive régionale d'aménagement.

La gestion forestière publique, faute de financement suffisant et à la hauteur des enjeux, s'est concentrée principalement sur deux axes :

1. Préservation de l'intégrité foncière des propriétés relevant du régime forestier
 - a. Entretien des limites
 - b. Réhabilitation des zones cultivées illégalement
 - c. Régularisation des occupations par le biais de concessions associées à des cahiers des charges encadrant strictement les pratiques agroforestières
2. Poursuite des plantations sur les zones dégradées

De plus, il existe à Mayotte une réserve naturelle nationale de l'îlot de M'bouzi. Ce statut de protection fort est un outil de protection réglementaire fort afin de préserver le milieu terrestre (82 ha) et le milieu marin (60 ha). La création courant 2020 de la nouvelle réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte permettra de protéger 2 809 ha de forêts publiques, incluant les dernières reliques de forêts primaires. L'enjeu principal sur cet espace est aujourd'hui de maintenir de dernières reliques des forêts dites « naturelles » des monts et crêtes de Mayotte et restaurer la naturalité et la fonctionnalité des forêts secondaires limitrophes.

La mise en œuvre du programme FEADER depuis 2014 a constitué une opportunité pour

poursuivre les actions de restauration écologique des forêts, l'accueil du public, la production modérée de bois, l'insertion sociale, l'éducation au respect de l'environnement, la mise en place de programmes de recherche...

Chapitre 4 et 5. Etat de la diversité entre et au sein des espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses

A Mayotte, la zonation altitudinale théorique se compose de 5 étages de végétation (Boullet, 2005) :

1. La zone littorale, correspondant à l'étage supra-littoral et à l'étage médiolittoral pour ce qui concerne la végétation vasculaire ;
2. La zone subhumide, mégatherme à tendance semi-xérophile (pluviosité inférieure à 1300 mm), limitée pour ainsi dire aux terres basses des régions sous le vent ; on peut y distinguer une frange côtière plus sèche à caractère adlittoral ;
3. La zone mésohumide, mégatherme, intermédiaire entre la zone humide et subhumide et dont les limites altitudinales fluctuent considérablement en fonction des influences mésoclimatiques du relief secondaire. Sur le versant au vent, cette zone s'abaisse jusqu'au domaine littoral.
4. La zone humide, mégatherme, de ± 300 à 550-600 m sur le versant sous le vent, mais descendant nettement plus bas sur le versant au vent ; la pluviosité annuelle y est probablement supérieure à 1 600 mm.
5. La zone submontagnarde, à caractère néphéliphile et mésotherme, limitée aux crêtes du Bénara et du Mtsapéré, au-dessus de 550-600 m ; cette zone correspondrait à un étage montagnard abaissé en raison des conditions d'insularité, avec des pluviosités annuelles supérieures à 2 000 mm, mais surtout à une nébulosité importante et régulière.

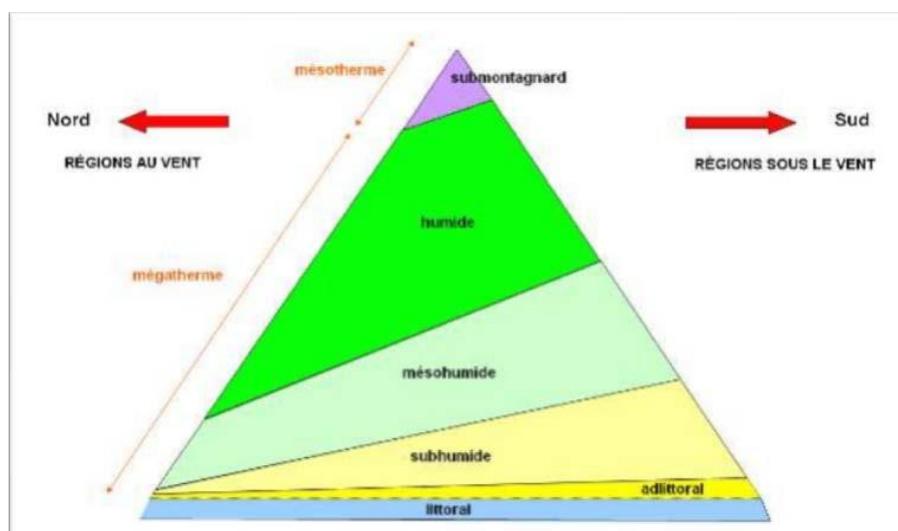


Figure 3: Zonation altitudinale théorique de la végétation de Mayotte (Boullet, 2005)

Un important travail de recensement des habitats naturels a permis d'individualiser 8 grands groupes d'habitats et plus de 200 postes dont 34 se rencontrent dans les milieux forestiers (Boullet, 2005). La typologie des habitats naturels et semi-naturels observée à Mayotte se distingue en fonction du gradient altimétrique, de la pluviosité, de l'exposition aux vents dominants et au substrat géologique. Les grands groupes d'habitats sont les suivantes :

- Littoral,
- Eaux non marines,
- Marais et prairies humides,
- Falaises, rochers et éboulis de l'intérieur,
- Herbes et broussailles naturelles à semi-naturelles,
- Forêts,
- Espaces agricoles,
- Paysages artificialisés.

En complément des travaux de recensement des habitats naturels réalisés par Vincent Boullet (2005), un travail sur la rédaction du cahier des habitats littoraux a été initié en 2014 et finalisé en 2017. Ce travail a confirmé 4 des 53 postes déjà connus sur le territoire et la description de 6 nouveaux habitats, soit 54 habitats totaux pour l'étage littoral (Boliger *et al.*, 2017. Non publié).

Combien d'arbres et d'espèces de plantes ligneuses sont considérées comme des « ressources génétiques forestières » sur le territoire ?

Les Orientations Forestières du Département de Mayotte ont établi une liste des essences objectifs ou secondaires par étage bioclimatique sans viser l'exhaustivité.

Tableau 4 : Essences objectifs par étage bioclimatique et par enjeu

Enjeu	Types de formation forestière	Etage préférentiel ou indicatif	Essences objectifs et secondaires		
Enjeu biodiversité fort	Forêts naturelles : submontagnard es, humides et mésophiles y compris ripisylves.	submontagnarde	<i>Buxus madagascariensis</i> <i>Cassipourea ovata</i> <i>Cussonia spicata</i>	<i>Erythroxylon elegans</i> , <i>Malleastrum depauperatum</i> <i>Nuxia pseudodentata</i> <i>Olex mayottensis</i>	<i>Olea capensis</i> <i>pyrostris anjouanensis</i> <i>Rapanea comorensis</i> <i>Syzygium cordatum</i>
		humide	<i>Allangium salvifolium</i> <i>Anthostema madagascariensis</i> <i>Aphloia theiformis</i> <i>Apodytes dimidiata</i> <i>Brexia madagascariensis</i> <i>Broussonetia greveana</i> <i>Comorethus obconucus</i> <i>Cynometra floretii</i> <i>Dicoryphe platyphylla</i>	<i>Grisollea myriantha</i> <i>Macphersonia gracilis</i> <i>Noronhia cochleata</i> <i>Nuxia pseudodentata</i> <i>Ocotea comoriensis</i> <i>Olea capensis</i> <i>Ouratea humblotii</i> <i>Phyllarthron comorensis</i> <i>Polyscias mayottensis</i>	<i>Ravensara areolata</i> <i>Rheedia anjouanensis</i> <i>Scolopia coriacea</i> <i>Sorondeia madagascariensis</i> <i>Syzygium guineense</i> <i>Tabernaemontana coffeoides</i> , <i>Tambourissa leptophylla</i> <i>Trophis montana</i>
		mésophile	<i>Albizia glaberrima</i> <i>Aphloia theiformis</i> <i>Apodytes dimidiata</i> <i>Broussonetia greveana</i> <i>Commiphora arafy</i> <i>Dicoryphe platyphylla</i> <i>Chrysophyllum boivinianum</i> <i>Nesorgordonia suzannae</i>	<i>Erythroxylum corymbosum</i> <i>Ficus sycomorua</i> <i>Grisollea myriantha</i> <i>Labramia mayottensis</i> <i>Macaranga boutonoides</i> <i>Macphersonia gracilis</i> <i>Mangifera indica</i> <i>Filicium decipiens</i>	<i>Mimusops comoriensis</i> <i>Poupartia gummifera</i> <i>Scolopia maouliidae</i> <i>madagascariensis</i>

Enjeu	Types de formation forestière	Etage préférentiel ou indicatif		Essences objectifs et secondaires		
	Forêts naturelles subhumides, alluviales, adlittorale, supralittorales, médiolittorales et mangroves	subhumide		<i>Borassus aethiopum</i> <i>Carpodiptera africana</i> <i>Commiphora arafy</i> <i>Diospiros comorensis</i> <i>Diospyros natalansis</i> <i>Erythroxylum lanceum</i> <i>Erythroxylum platycladum</i>	<i>Ficus sycomorus</i> <i>Hyphaene coriacea</i> <i>Mimusops comoriensis</i> <i>Ochna ciliata</i> <i>Phoenix reclinata</i> <i>Phyllantron comorensis</i> <i>Polyscias mayottensis</i> <i>Poupartia gummifera</i>	<i>Sterculia madagascariensis</i> <i>Strychnos spinosa</i> <i>Strychnos mitis</i> <i>Tamarindus indicas</i> <i>Terminalia ulexoides</i> <i>Ximenia caffra</i>
		adlittorale		<i>Mimusops coriacea</i> , <i>Adansonia digitata</i> , <i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Crema spora trüffllora</i>	<i>Mimusops comoriensis</i> <i>Phyllantron comorensis</i> <i>Sterculia foetida</i> , <i>Sterculia madagascariensis</i>	<i>Sterculia madagascariensis</i> <i>Turraea virens</i>
		littorale et arrière mangrove		<i>Adansonia digitata</i> <i>Adansonia madagascariensis</i> <i>Avicennia marina</i> <i>Barringtonia asiatica</i> <i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Erythrina fusca</i> <i>Turraea virens</i>	<i>Erythrina madagascariensis</i> <i>Grewia glandulosa</i> <i>Heritiera littoralis</i> <i>Hibiscus tiliaceus</i> <i>Mimusops comorensis</i> <i>Mimusops coriacea</i>	<i>Raphia farinifera</i> <i>Terminalia catapa</i> <i>Xylocarpus granatum</i> <i>Xylocarpus molluccensis</i> <i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Grewia glandulosa</i> <i>Thespesia populnea</i> <i>Thespesia populnoïdes</i> <i>Cordia subcordata</i>
		mangrove		<i>Avicennia marina</i> <i>Bruguiera gymnorhiza</i> <i>Ceriops tagal</i> <i>Lumnitzera racemosa</i>	<i>Pemphis acidula</i> <i>Rhizophora mucronata</i> <i>Sonneratia alba</i>	
Enjeu biodiversité moyen à ordinaire	Forêts secondarisées à forte résilience naturelle	Humide, mésophile, subhumide adlittorale et littorale		Même liste que dans objectifs déterminant « enjeu de biodiversité fort » avec possibilité d'utilisation d'essences exotiques présentes en tant qu'essences auxiliaires à la conduite de travaux de réhabilitation écologique		
Protection (physique ou paysagère) et production	Forêts secondarisées faiblement résilientes	Mésophile, subhumide adlittorale et littorale		Même liste que dans objectifs déterminant « enjeu de biodiversité ordinaire à fort avec possibilité de choix en essences exotiques non envahissantes en tant qu'essences objectifs		
		Protection	mésophile	<i>Adenathera pavonina</i> <i>Albizia lebbeck</i> <i>Albizia glaberrima</i> <i>Allangium salvifolium</i> <i>Apodytes dimidiata</i> , <i>Broussonetia greveana</i>	<i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Macaranga boutonoides</i> <i>Noronhia cochleata</i>	<i>Nuxia pseudodontata</i> <i>Phoenix reclinata</i> , <i>Phyllanthron comorensis</i> <i>Sterculia foetida</i> <i>Trema orientalis</i> <i>Woodfordia fruticosa</i>
	subhumide		<i>Acacia mangium</i> <i>Albizia glaberrima</i> <i>Albizia lebbeck</i> <i>Anacardium occidentale</i>	<i>Broussonetia greveana</i> <i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Erythroxylum platycladum</i> <i>Eucalyptus citriodora</i> <i>Mimusops comorensis</i>	<i>Nuxia pseudodontata</i> <i>Phoenix reclinata</i> , <i>Sterculia foetida</i> <i>Pterocarpus indica</i> <i>Mimusops coriacea</i>	
	Boisements et Reboisements	Production	mésophile	<i>Adenathera pavonina</i> <i>Anthostéma madagascariensis</i> <i>Apodytes dimidiata</i> <i>Artocarpus heterophyllum</i> <i>Broussonetia greveana</i> <i>Calophyllum inophyllum</i> <i>Chrysophyllum boinianum</i> <i>Comoranthus obconucus</i> <i>Eucalyptus citronada</i>	<i>Filicium decipiens</i> <i>Grisollea myrianthea</i> <i>Litsea glutinosa</i> <i>Mangifera indica</i> <i>Mimusops comorensis</i> 1 et 2 (Natte blanc) <i>Olea capensis</i> , <i>Phyllantron comorensis</i> <i>Ravensara areolata</i> <i>Rhedia anjouanensis</i> <i>Scolopia coriacea</i>	<i>Scolopia maoulidae</i> <i>Labramia mayottensis</i> <i>Sterculia madagascariensis</i> <i>Switenia macrophylla</i> <i>Terminalia catappa</i> <i>Tamarindus indicus</i> <i>Tectona grandis</i> <i>Terminalia superba</i>
subhumide			<i>Albizia glaberrima</i> <i>Apodytes dimidiata</i> <i>Broussonetia greveana</i> <i>Calophyllum inophyllum</i>	<i>Eucalyptus citronada</i> <i>Litsea glutinosa</i> <i>Mimusops comorensis</i> 1 et 2 (Natte blanc) <i>Phyllantron comorensis</i>	<i>Terminalia catappa</i> <i>Tamarindus indica</i>	

Quelles sont les principales espèces d'arbres et autres plantes forestières gérées ou reconnues pour services environnementaux dans le pays ?

Les premières actions de reboisement concernent vraisemblablement les années 1950 comme en témoignent certaines plantations de Takamaka, Eucalyptus, Bois noir, Badamier.... mais les reboisements les plus conséquents ont été réalisés à partir des années 1980.

Les padzas (bad-lands) ont fait l'objet de plusieurs campagnes de reboisement dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de la ressource en eau. Le reboisement s'est effectué grâce à des espèces exotiques choisies pour leur croissance rapide et leur résistance à la sécheresse : *Acacia mangium* et *Acacia auriculiformis* ont alors été introduites. Si le reboisement d'environ 300 ha a permis de limiter les départs de terre et l'envasement du lagon. De plus, ces essences présentent des comportements envahissants dans d'autres milieux. Les OFDM préconisent aujourd'hui l'utilisation d'espèces alternatives pour le reboisement de ces zones érodées.

En 2015, le CD lance la première partie d'un projet d'expérimentation d'itinéraires techniques alternatifs de reboisement de padza en utilisant des espèces indigènes. Ce projet innovant fait appel aux dernières techniques de génie écologique en utilisant la mycorhization. La deuxième partie du projet comprend la plantation de plants d'espèces indigènes sur padza. Cela permettra d'observer si la mycorhization, par inoculum fongique ou par l'induction d'éliciteurs, permet la survie et la croissance des plants. De plus, une autre parcelle expérimentale teste la plantation d'associations d'espèces indigènes. L'inoculation de champignons améliorerait la survie des plants mais les premiers résultats ne montrent pas d'amélioration de la croissance (Thongo, communication personnelle). Les résultats dégagés de ce projet expérimental permettront dans un troisième temps d'adapter les itinéraires techniques aux prochainement campagnes de reboisement des padzas.

Tableau 5 : Liste des espèces utilisées dans le cadre du projet d'expérimentation d'itinéraires techniques alternatifs au reboisement de padzas.

Test expérimental	Essences testées
Mycorhization	<i>Mimusops comorensis</i> <i>Phoenix reclinata</i>
Plantation Indigène plurispécifique	<i>Albizia glaberrima</i> <i>Apodytes dimidiata</i> <i>Erythroxylum lanceum</i> <i>Gagnebina pterocarpa</i> <i>Mimusops comorensis</i> <i>Mimusops coriacea</i> <i>Ochna ciliata</i> <i>Phoenix reclinata</i>

Liste des arbres indigènes et endémiques

Sur la liste suivante établie à partir de l'index de la flore du Conservatoire Botanique National de Mascarin et des travaux O. Pascal (2002), seules 19 espèces seraient endémiques de Mayotte, les autres sont endémiques de la région.

Tableau 6 : Liste des arbres indigènes et endémiques de Mayotte

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Malvaceae	<i>Adansonia madagascariensis</i> Baill.	Mbouyou	Indigène	W Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	E
Cornaceae	<i>Alangium salviifolium</i> (L. f.) Wangerin subsp. <i>decapetalum</i> (Lam.) Wangerin	Mgiligi	Indigène	Madag., Comores (Ma, Mo)	Madagascar, Comores	AC
Sapindaceae	<i>Allophylus bicurris</i> Radlk.	Shiratra	Indigène	Madag., Comores (An, Ma, Mo)	Madagascar, Comores	PC
Sapindaceae	<i>Allophylus comorensis</i> Capuron		Indigène	Comores (An, Mo, Ma)	Comores	PC
Euphorbiaceae	<i>Amyrea sambiranensis</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Anthostema madagascariense</i> Baill.	Maroudity	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Phyllanthaceae	<i>Antidesma madagascariense</i> Lam.	Poussoha Bole	Indigène	? Madag., Comores, Mascar. (B, M)	Madagascar, Comores, Mascareignes	R
Euphorbiaceae	<i>Argomuellera trewioides</i> (Baill.) Pax et K. Hoffm.	Sary kafe	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AC
Fabaceae	<i>Bauhinia hildebrandtii</i> Vatke		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	R
Moraceae	<i>Broussonetia greveana</i> (Baill.) C.C. Berg	Mlandrema	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AC
Clusiaceae	<i>Calophyllum comorense</i> H. Perrier		Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	RR
Clusiaceae	<i>Calophyllum recedens</i> Jum. et H. Perrier	Mtondro ndzia	Indigène	Madag., Comores	GC	RR
-	<i>Camptolepsis</i> sp.	-	Indigène	-	Mayotte	-

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Celastraceae	<i>Cassine anjouanensis</i> (H. Perrier) Loeb.-Callen		Indigène	Comores	Comores	PC
Euphorbiaceae	<i>Cephalocroton leucocephalus</i> (Baill.) Müll.Arg.	Tandri ndjeu	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	C
Oleaceae	<i>Chionanthus cordifolius</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Oleaceae	<i>Chionanthus insularis</i> Labat, Pignal et O. Pascal	N'driali mendje	Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	RR
Sapotaceae	<i>Chrysophyllum boivinianum</i> (Pierre) Baehni		Indigène	Madag., Comores (An, GC, Ma)	Madagascar, Comores	PC
Rhamnaceae	<i>Colubrina</i> sp.		Indigène	-	Mayotte	-
Oleaceae	<i>Comoranthus obconicus</i> Knobl.	Tahila	Indigène	? Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	PC
Cyatheaceae	<i>Cyathea</i> cf. <i>hildebrandtii</i> Kuhn		Indigène	Madag., Comores (An)	Madagascar, Comores	E
Fabaceae	<i>Cynometra floretii</i> Labat et O. Pascal	Sari soaravo			Mayotte	RR
Hamamelidaceae	<i>Dicoryphe platyphylla</i> Tul.	Mri trele	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	PC
Ebenaceae	<i>Diospyros comorensis</i> Hiern	Muho ngojo wa gini	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	PC
Malvaceae	<i>Dombeya viburniflora</i> Bojer	Sary bwaru	Indigène	Comores (An, Ma, Mo), ? Madag.	Comores	(E)
Sapindaceae	<i>Doratoxylon chouxii</i> Capuron		Indigène	Madag., Comores (An?, Ma)	Madagascar, Comores	PC
Ruscaceae	<i>Dracaena reflexa</i> Lam.	Moutsanga	Indigène	Madag., Comores, Seych. (Aldabra), Mascar. (B, M, Ro)	Madagascar, Comores, Seychelles, Mascareignes	C

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Ruscaceae	<i>Dracaena xiphophylla</i> Baker	Moutsanga	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	PC
Euphorbiaceae	<i>Drypetes comorensis</i> (Baill.) Pax et K. Hoffm.	Sari muhu malandy	Indigène	Comores	Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Drypetes darcyana</i> McPherson	M'radra	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Euphorbiaceae	<i>Drypetes madagascariensis</i> (Lam.) Humbert et Leandri	M'radra	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Drypetes perrieri</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Arecaceae	<i>Dypsis humblotiana</i> (Baill.) Beentje et J. Dransf.	Sari mvovo	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Arecaceae	<i>Dypsis lanceolata</i> (Becc.) Beentje et J. Dransf.	Sari mvovo	Indigène	Comores	Comores	AC
Fabaceae	<i>Erythrina madagascariensis</i> Du Puy et Labat		Indigène	N et W Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Salicaceae	<i>Erythrospermum sifarii</i> Hul, Labat et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	AR
Myrtaceae	<i>Eugenia anjouanensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	R
Myrtaceae	<i>Eugenia comorensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (Ma, Mo)	Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia physoclada</i> Boiss.		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Moraceae	<i>Ficus antandronarum</i> (H. Perrier) C.C. Berg		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	PC
Moraceae	<i>Ficus antandronarum</i> (H. Perrier) C.C. Berg subsp. <i>bernardii</i> C.C. Berg	Mzingara	Indigène	Comores	Comores	PC
Moraceae	<i>Ficus assimilis</i> Baker	Mtsohakofu maji	Indigène	Madag., Comores (A, M)	Madagascar, Comores	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Moraceae	<i>Ficus bojeri</i> Baker	Mtsohakofu maji	Indigène	Madag., Comores, Seych.	Madagascar, Seychelles, Comores	PC
Moraceae	<i>Ficus karthalensis</i> C.C. Berg		Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	E
Moraceae	<i>Ficus marmorata</i> Bojer ex Baker		Indigène	Madag., Juan de Nova, Europa, Comores (Ma)	Madagascar, Iles éparses Comores	AR
Araliaceae	<i>Gastonia duplicata</i> Thouars ex Baill.		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, ComoresGC	AC
Malvaceae	<i>Grewia cuneifolia</i> Juss.	(sary) Mtsoakofu ntiti	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	PC
Malvaceae	<i>Grewia mayottensis</i> Baill.		Indigène	Comores (Ma), ? Madag.	Mayotte	AR
Malvaceae	<i>Grewia picta</i> Baill.	Misely titi	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Icacinaceae	<i>Grisollea myrianthea</i> Baill.		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	CC
Meliaceae	<i>Khaya madagascariensis</i> Jum. et H. Perrier		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	E
Sapotaceae	<i>Labramia mayottensis</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rhamnaceae	<i>Lasiodiscus pervillei</i> Baill. subsp. <i>pervillei</i>		Indigène	Zanzibar, Madag., Comores	Madagascar, Comores, Zanzibar	R
Vitaceae	<i>Leea spinea</i> Desc.	Sadrakidraki vavi	Indigène	Endémique Madagascar et archipel des Comores	Madagascar, Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Lingelsheimia ambigua</i> (Leandri) Radcl.-Sm.		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR
Fabaceae	<i>Lonchocarpus madagascariensis</i> (Vatke) Polhill		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Euphorbiaceae	<i>Macaranga boutonoides</i> Baill.	Mratra, M'kagnami	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AC
Euphorbiaceae	<i>Margaritaria anomala</i> (Baill.) Fosberg		Indigène	Madag., Comores, Seych. cor., Mascar. (M)	Madagascar, Seychelles, Comores, Mascareignes	RR
Sapotaceae	<i>Mimusops comorensis</i> Engl.	Mavouhou	Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	AC
Sapotaceae	<i>Mimusops coriacea</i> (A. DC.) Miq.	Kagnarou	Indigène	Madag., Comores (An, Ma) ; introd. et nat. ailleurs rég. trop.	Madagascar, Comores	PC
Malvaceae	<i>Nesogordonia suzannae</i> Labat, Munzinger, O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Oleaceae	<i>Noronhia cochleata</i> Labat, Pignal, O. Pascal	Mchelele	Indigène	Mayotte	Mayotte	AR
Oleaceae	<i>Noronhia comorensis</i> S. Moore		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	AR
Scrophulariaceae	<i>Nuxia pseudodentata</i> Gilg	Mwaha	Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	AC
Ochnaceae	<i>Ochna ciliata</i> Lam.	Koundrakoundra	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AC
Lauraceae	<i>Ocotea comoriensis</i> Kosterm.		Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	PC
Myrsinaceae	<i>Oncostemum ankifiense</i> Mez		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Myrsinaceae	<i>Oncostemum racemiferum</i> Mez		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	AR
Myrsinaceae	<i>Oncostemum sp. nov.</i>		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Bignoniaceae	<i>Ophiocolea comorensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	PC
Ochnaceae	<i>Ouratea humblotii</i> Baill.	Mri mena vavy, mro mena	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	PC
Pandanaceae	<i>Pandanus associatus</i> Huynh		Indigène	Comores	Comores	PC
Pandanaceae	<i>Pandanus maximus</i> Martelli		Indigène	Comores	Comores	AC
Pandanaceae	<i>Pandanus mayotteensis</i> H. St. John	Sari mlua	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	PC
Bignoniaceae	<i>Phyllarthron comorense</i> DC.	Shivundze	Indigène	Comores	Comores	PC
Nyctaginaceae	<i>Pisonia sechellarum</i> F. Friedmann		Indigène	Comores (Ma), Seych. (Silhouette)	Comores, Seychelles	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Annonaceae	<i>Polyalthia humblotii</i> Drake ex Cavaco et Keraudren		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	RR
Annonaceae	<i>Polyalthia sambiranensis</i> Capuron ex A. Le Thomas et Keraudren	Sari langlang	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	R
Araliaceae	<i>Polyscias mayottensis</i> Lowry, O. Pascal et Labat	Sarympapaya ndzishe	Indigène	Comores (Ma, Mo)	Comores	AC
Anacardiaceae	<i>Poupartia gummifera</i> Sprague	Sari sakwa	Indigène	Madag. (N, W), Comores, Seych. (Aldabra)	Madagascar, Seychelles, Comores	AC
Rubiaceae	<i>Pyrostria anjouanensis</i> Arènes ex Cavaco	monie satza	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	C
Myrsinaceae	<i>Rapanea boivinii</i> Mez		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Myrsinaceae	<i>Rapanea comorensis</i> Mez		Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	RR
Apocynaceae	<i>Rauvolfia media</i> Pichon		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR
Arecaceae	<i>Ravenea hildebrandtii</i> H. Wendl. ex C.D. Bouché	Sari vovo irashi	Indigène	Comores	Comores	R
Lauraceae	<i>Ravensara areolata</i> Kosterm.	Fapevo	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AC
Clusiaceae	<i>Rheedia anjouanensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	PC
Salicaceae	<i>Scolopia coriacea</i> Tul.	Mreguetreany	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	PC
Salicaceae	<i>Scolopia maoulidae</i> Hul, Labat et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	AR
Phyllanthaceae	<i>Securinea durissima</i> J.F. Gmel.		Indigène	Mascar. (B, M, Ro), Madag., Comores (Mayotte)	Madagascar, Comores, Mascareignes	RR
Malvaceae	<i>Sterculia madagascariensis</i> R. Br.	Nyambangou	Indigène	Madag., Comores (Ma, Mo)	Madagascar, Comores	AC
Moraceae	<i>Streblus mauritanus</i> Blume	Mtsohakofu bole	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	PC

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Euphorbiaceae	<i>Suregada comorensis</i> Baill.		Indigène	Comores	Comores	RR
Myrtaceae	<i>Syzygium humblotii</i> (H. Perrier) Labat et G.E. Schatz		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	E
Apocynaceae	<i>Tabernaemontana coffeoides</i> Bojer ex A. DC.	Mri matra ndjeou	Indigène	GCS Endémique Madagascar, archipel des Comores et Seychelles	Madagascar, Seychelles, Comores	PC
Monimiaceae	<i>Tambourissa leptophylla</i> (Tul.) A. DC.	Mdjaru, Kudju na komba	Indigène	Comores (Ma), ? Madag	Madagascar, Comores	PC
Euphorbiaceae	<i>Tannodia cordifolia</i> Baill.	Mchiatoutri	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	PC
Euphorbiaceae	<i>Tannodia perrieri</i> (Leandri) Radcl.-Sm.		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Combretaceae	<i>Terminalia ulexoides</i> H. Perrier		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AC
Euphorbiaceae	<i>Thecacoris humbertii</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Thecacoris humbertii</i> Leandri var. <i>anjanaharibes</i> Leandri	Fussy	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Moraceae	<i>Trophis montana</i> (Leandri) C.C. Berg	Dzialangwizi	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AC
Apocynaceae	<i>Tylophora</i> sp.		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	E
Rutaceae	<i>Vepris boiviniana</i> (Baill.) Mziray	Manymararu, Nyatraru	Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	R
Rutaceae	<i>Vepris darcyi</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rutaceae	<i>Vepris spathulata</i> (Engl.) H. Perrier	Sary muhonko bole	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rutaceae	<i>Vepris unifoliata</i> (Baill.) Labat, Pignal et O. Pascal	Sary ndrimu	Indigène	Comores (An, GC, Ma, Mo)	Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Wielandia elegans</i> Baill.	Sary vavalozamena	Indigène	Madag., Comores (Ma), Seych.	Madagascar, Seychelles, Comores	RR

Indice de rareté : Exceptionnelle E, Très rare (RR), Rare (R), Assez rare (AR), Peu commune (PC), Assez commune (AC), Commune (C), Très commune (CC)

Liste des arbres menacés

A défaut de disposer d'une liste rouge validée, les données disponibles permettent d'établir le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des arbres menacés

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Malvaceae	<i>Adansonia madagascariensis</i> Baill.	Mbouyou	Indigène	W Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	E
Euphorbiaceae	<i>Amyrea sambiranensis</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Gentianaceae	<i>Anthocleista grandiflora</i> Gilg		Indigène	E et SE Af., Zanzibar, Comores		RR
Euphorbiaceae	<i>Anthostema madagascariense</i> Baill.	Maroudity	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Phyllanthaceae	<i>Antidesma madagascariense</i> Lam.	Pousoha Bole	Indigène	? Madag., Comores, Mascar. (B, M)	Madagascar, Comores, Mascareignes	R
Euphorbiaceae	<i>Aristogeitonia monophylla</i> Airy Shaw		Indigène	E Af., Comores		E
Lecythidaceae	<i>Barringtonia asiatica</i> (L.) Kurz		Indigène	Litt. : SE As., Pacif., N Austr., Formose ; aussi à Madag., Seych., Pemba et Zanzibar		AR
Fabaceae	<i>Bauhinia hildebrandtii</i> Vatke		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	R
Arecaceae	<i>Borassus aethiopicum</i> Mart.		Indigène	Af. trop. sèche, Madag., Comores		AR
Clusiaceae	<i>Calophyllum comorense</i> H. Perrier		Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	RR
Clusiaceae	<i>Calophyllum recedens</i> Jum. et H. Perrier	Mtondro ndzia	Indigène	Madag., Comores	GC	RR
Ulmaceae	<i>Celtis mildbraedii</i> Engl.		Indigène	Af. trop., Comores		R
Ulmaceae	<i>Celtis philippensis</i> Blanco		Indigène	Paléotrop.		R
Oleaceae	<i>Chionanthus cordifolius</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Oleaceae	<i>Chionanthus insularis</i> Labat, Pignal et O. Pascal	N'driali mendje	Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	RR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Costaceae	<i>Costus speciosus</i> (J. König) Sm.		Exotique (introduit)	Asie subtrop. (Chine, Taiwan) et trop. (Inde à Malaisie, Philipp.) ; larg. cult. et nat. rég. trop.		RR
Cupressaceae	<i>Cupressus lusitanica</i> Mill.		Exotique (introduit)	C Am.; cult. rég. chaudes		RR
Araliaceae	<i>Cussonia spicata</i> Thunb.	Sarimpapaya ndrume	Indigène	E et S Af., Comores		RR
Cyatheaceae	<i>Cyathea</i> cf. <i>hildebrandtii</i> Kuhn		Indigène	Madag., Comores (An)	Madagascar, Comores	E
Fabaceae	<i>Cynometra floretii</i> Labat et O. Pascal	Sari soaravo			Mayotte	RR
Dichapetalaceae	<i>Dichapetalum madagascariense</i> Poir.		Indigène	Af. trop., Madag., Comores		R
Dichapetalaceae	<i>Dichapetalum madagascariense</i> Poir. var. <i>madagascariense</i>		Indigène	Af. trop., Madag., Comores		R
Malvaceae	<i>Dombeya viburniflora</i> Bojer	Sary bwaru	Indigène	Comores (An, Ma, Mo), ? Madag.	Comores	(E)
Euphorbiaceae	<i>Drypetes comorensis</i> (Baill.) Pax et K. Hoffm.	Sari muhu malandy	Indigène	Comores	Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Drypetes darcyana</i> McPherson	M'radra	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Euphorbiaceae	<i>Drypetes madagascariensis</i> (Lam.) Humbert et Leandri	M'radra	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Drypetes perrieri</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Arecaceae	<i>Dypsis</i> cf. <i>cabadae</i> (H.E. Moore) Beentje et J. Dransf.	Sari mvovo	Indigène	Prob. orig. Madag. ou Comores ; cult. rég. trop.		AR
Arecaceae	<i>Dypsis humblotiana</i> (Baill.) Beentje et J. Dransf.	Sari mvovo	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Fabaceae	<i>Erythrina madagascariensis</i> Du Puy et Labat		Indigène	N et W Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Fabaceae	<i>Erythrina variegata</i> L.		Indigène	Oc. Indien et W Pacif.		RR
Salicaceae	<i>Erythrospermum sifarii</i> Hul, Labat et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	AR
Myrtaceae	<i>Eugenia anjouanensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	R
Myrtaceae	<i>Eugenia comorensis</i> H. Perrier		Indigène	Comores (Ma, Mo)	Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia physoclada</i> Boiss.		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Moraceae	<i>Ficus assimilis</i> Baker	Mtsohakofu maji	Indigène	Madag., Comores (An, Ma)	Madagascar, Comores	AR
Moraceae	<i>Ficus karthalensis</i> C.C. Berg		Indigène	Comores (GC, Ma)	Comores	E
Moraceae	<i>Ficus marmorata</i> Bojer ex Baker		Indigène	Madag., Juan de Nova, Europa, Comores (Ma)	Madagascar, Iles éparses Comores	AR
Proteaceae	<i>Grevillea robusta</i> A.. Cunn. ex R. Br.		Exotique (introduit)	E Austr. [cult. orn. trop.]		R
Malvaceae	<i>Grewia mayottensis</i> Baill.		Indigène	Comores (Ma), ? Madag.	Mayotte	AR
Malvaceae	<i>Grewia picta</i> Baill.	Misely titi	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	AR
Malvaceae	<i>Grewia triflora</i> (Bojer) Walp.		Indigène	E Af., Madag., Comores		AR
Hernandiaceae	<i>Hernandia nymphaeifolia</i> (Presl) Kubitzki		Indigène	Littoral indopacifique		AR
Meliaceae	<i>Khaya madagascariensis</i> Jum. et H. Perrier		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	E

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Meliaceae	<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.		Exotique (introduit)	W Af. [souvent cult. ailleurs]		AR
Sapotaceae	<i>Labramia mayottensis</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rhamnaceae	<i>Lasiodiscus pervillei</i> Baill.		Indigène	E Af., Zanzibar, Madag., Comores		R
Rhamnaceae	<i>Lasiodiscus pervillei</i> Baill. subsp. <i>pervillei</i>		Indigène	Zanzibar, Madag., Comores	Madagascar, Comores, Zanzibar	R
Vitaceae	<i>Leea spinea</i> Desc.	Sadrakidraki vavi	Indigène	Endémique Madagascar et archipel des Comores	Madagascar, Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Lingelsheimia ambigua</i> (Leandri) Radcl.-Sm.		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR
Fabaceae	<i>Lonchocarpus madagascariensis</i> (Vatke) Polhill		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR
Euphorbiaceae	<i>Margaritaria anomala</i> (Baill.) Fosberg		Indigène	Madag., Comores, Seych. cor., Mascar. (M)	Madagascar, Seychelles, Comores, Mascareignes	RR
Euphorbiaceae	<i>Margaritaria discoidea</i> (Baill.) G.L. Webster		Indigène	S et trop. Af., Comores		RR
Malvaceae	<i>Nesogordonia suzannae</i> Labat, Munzinger, O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Oleaceae	<i>Noronhia cochleata</i> Labat, Pignal, O. Pascal	Mchelele	Indigène	Mayotte	Mayotte	AR
Oleaceae	<i>Noronhia comorensis</i> S. Moore		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Urticaceae	<i>Obetia radula</i> (Baker) B.D. Jacks.		Indigène	E Af., Madag., Comores (Ma)		RR
Myrsinaceae	<i>Oncostemum ankifiense</i> Mez		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Myrsinaceae	<i>Oncostemum racemiferum</i> Mez		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	AR
Myrsinaceae	<i>Oncostemum sp. nov.</i>		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Pandanaceae	<i>Pandanus utilis</i> Bory		Indigène	? orig. Mascar., introd. ailleurs [cult. orn.et util.]		R
Nyctaginaceae	<i>Pisonia sechellarum</i> F. Friedmann		Indigène	Comores (Ma), Seych. (Silhouette)	Comores, Seychelles	AR
Annonaceae	<i>Polyalthia humblotii</i> Drake ex Cavaco et Keraudren		Indigène	Comores (An, Ma)	Comores	RR
Annonaceae	<i>Polyalthia sambiranensis</i> Capuron ex A. Le Thomas et Keraudren	Sari langlang	Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	R
Fabaceae	<i>Pongamia pinnata</i> (L.) Pierre		Exotique (introduit)	As. trop., Austr., îles Pacif. (rég. côtières)		RR
Anacardiaceae	<i>Pseudospondias microcarpa</i> (A. Rich.) Engl.		Indigène	Af. trop., Comores		R
Myrsinaceae	<i>Rapanea boivinii</i> Mez		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	RR
Myrsinaceae	<i>Rapanea comorensis</i> Mez		Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	RR
Apocynaceae	<i>Rauvolfia media</i> Pichon		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	AR
Arecaceae	<i>Ravenea hildebrandtii</i> H. Wendl. ex C.D. Bouché	Sari vovo irashi	Indigène	Comores	Comores	R
Anacardiaceae	<i>Sclerocarya birrea</i> (A. Rich.) Hochst.		Indigène	S et trop. Af., Madag., Comores		AR
Salicaceae	<i>Scolopia maoulidae</i> Hul, Labat et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	AR

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut cultivée	Distribution mondiale	Endémicité	Indice rareté
Phyllanthaceae	<i>Securinega durissima</i> J.F. Gmel.		Indigène	Mascar. (B, M, Ro), Madag., Comores (Mayotte)	Madagascar, Comores, Mascareignes	RR
Sapotaceae	<i>Sideroxylon inerme</i> L.		Indigène	E et S Af., Comores		R
Euphorbiaceae	<i>Suregada comorensis</i> Baill.		Indigène	Comores	Comores	RR
Myrtaceae	<i>Syzygium cordatum</i> Hochst. ex Krauss		Indigène	SW, S et SE Af., Comores		AR
Myrtaceae	<i>Syzygium guineense</i> (Willd.) DC.		Indigène	S et trop. Af., Madag., Comores		R
Myrtaceae	<i>Syzygium humblotii</i> (H. Perrier) Labat et G.E. Schatz		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	E
Bignoniaceae	<i>Tabebuia pallida</i> (Lindl.) Miers		Exotique (introduit)	Antilles		E
Euphorbiaceae	<i>Tannodia perrieri</i> (Leandri) Radcl.-Sm.		Indigène	Madag., Comores	Madagascar, Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Thecacoris humbertii</i> Leandri		Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Euphorbiaceae	<i>Thecacoris humbertii</i> Leandri var. <i>anjanaharibes</i> Leandri	Fussy	Indigène	Madag., Comores (Ma)	Madagascar, Comores	RR
Meliaceae	<i>Trichilia mucronata</i> (Cav.) Harms		Indigène	?		RR
Apocynaceae	<i>Tylophora</i> sp.		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	E
Rutaceae	<i>Vepris boiviniana</i> (Baill.) Mziray	Manymararu, Nyatraru	Indigène	Comores (An, GC, Ma)	Comores	R
Rutaceae	<i>Vepris darcy</i> Labat, Pignal et O. Pascal		Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rutaceae	<i>Vepris spathulata</i> (Engl.) H. Perrier	Sary muhonko bole	Indigène	Comores (Ma)	Mayotte	R
Rutaceae	<i>Vepris unifoliata</i> (Baill.) Labat, Pignal et O. Pascal	Sary ndrimu	Indigène	Comores (An, GC, Ma, Mo)	Comores	R
Euphorbiaceae	<i>Wielandia elegans</i> Baill.	Sary vavalozamena	Indigène	Madag., Comores (Ma), Seych.	Madagascar, Seychelles, Comores	RR

Y a t'il une évaluation périodique des espèces menacées ?

Le Conservatoire Botanique National des Mascarin (CBNM) est l'organisme à La Réunion et à Mayotte qui supervise et actualise les informations sur les espèces rares. Un site internet, créé en 2012, est même dédié aux espèces rares, sur lequel il est par exemple possible de signaler la découverte d'une espèce rare (<http://mascarine.cbnm.org/>). Le CBNM réalise également des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et des Plans nationaux d'actions (PNA) pour planifier la conservation des espèces les plus menacées.

L'élaboration d'une liste rouge de l'UICN actualisée concernant les plantes de Mayotte est en cours de validation au Museum National d'Histoire Naturelle. Les analyses ont reposé sur les informations de la base de données « mascarine ».

Existe-t-il dans le pays un système de documentation de matériel forestier de reproduction ?

Les études sur le sujet restent encore très parcellaires. Le CBNM et le Conseil départemental qui possèdent une pépinière ont réalisé des itinéraires techniques de levé de dormance et d'élevage de plants sur une quarantaine d'espèces indigènes.

Quel est l'état actuel du matériel forestier de reproduction (local et exotique) et de son identification (sources de graines, zones de provenance,) et de son utilisation (y compris multiplication végétative) dans le pays ?

Contrairement à la situation en métropole, il n'y a pas encore de peuplements classés à Mayotte. Les récoltes de graines sont faites en fonction des besoins exprimés par les agents forestiers pour la mise en œuvre des différentes plantations, réalisées soit dans un but de restauration écologique, de production de bois ou de protection des sols. Les récoltes de graines sont faites généralement dans la même forêt où doit avoir lieu la plantation. Parfois, quand cela n'est pas possible pour diverses raisons, les plants proviennent de la même zone climatique. Le CBNM et le Cdl ont inventorié des semenciers dans le cadre de leurs travaux de connaissance et de restauration écologique. Mis à part l'activité de ces organismes, les récoltes sont faites par opportunité, en prélevant sur plusieurs semenciers observés en fruit. La provenance de chaque lot de graines est notée, permettant ensuite d'assurer le respect des provenances.

Le tableau ci-dessous présente à titre indicatif les espèces qui ont été utilisées en 2019 pour les différents chantiers de reboisement sur l'île :

Tableau 8 : Liste des espèces forestières commandées en 2019

Espèce	Famille
<i>Apodytes dimidiata</i>	Icacinaceae
<i>Brexia madagascariensis</i>	Brexiaceae
<i>Calophyllum inophyllum</i>	Clusiaceae
<i>Grisollea myrianthea</i>	Icacinaceae
<i>Mimusops comorensis</i>	Sapotaceae
<i>Olea capensis</i>	Oléaceae
<i>Ravensara areolata</i>	Lauraceae
<i>Tamarindus indica</i>	Fabaceae

Partie 3 : État de la conservation des ressources génétiques forestières à Mayotte

Chapitre 6. Conservation *in situ* des ressources génétiques forestières

Jusqu'à présent, aucune analyse de la conservation génétique des arbres n'a été menée, malgré les enjeux existants en matière de conservation des très nombreux arbres indigènes présents sur l'île.

En revanche, certaines initiatives organisées de façon ponctuelles participent à la mise en place de programme de conservation génétique des espèces indigènes. Le CBNM est engagé dans des projets de reboisement des forêts sèches et des arrières-mangroves avec des espèces indigènes, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

En 2019, un projet mené par l'ONF a permis d'améliorer l'état écologique de milieux de bord de cours d'eau par l'élimination des espèces envahissantes installées ou en cours de colonisation. Cette action permet ainsi un meilleur développement des espèces indigènes telles que la fougère arborescente *Cyathea boivinii*, le palmier *Phoenix reclinata*, *Nuxia pseudopendata*, les orchidées *Cheirostylis gymnochiloides*, les fougères *Angiopteris madagascariensis*.

Mayotte présente un retard important dans la connaissance des écosystèmes et des espèces : des programmes de recherche sont en cours d'élaboration, notamment avec l'Université de La Réunion, le CBNM et le CIRAD.

Un ouvrage de référence sur la flore de Mayotte par Fabien Barthelat, qui est le fruit de près de vingt ans de travail, est paru en 2019. Cette ouvrage permettant l'identification de la flore indigène ainsi que les espèces exotiques naturalisées s'adresse aussi bien aux botanistes et aux professionnels de conservation. Un autre rapport illustre l'importance patrimoniale de la flore menacée de Mayotte ainsi que les enjeux de conservation.

Il semble primordial d'étudier la variabilité génétique des espèces endémiques les plus rares, afin d'avoir des bases solides pour des programmes d'actions de sauvegarde. Il semble aussi important de développer les actions de lutte ciblées autour des stations d'espèces rares les plus menacées. De plus, sans réelle stratégie affichée, les financements ne peuvent être obtenus.

Chapitre 7. Conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières

Le Conservatoire Botanique National de Mascarin vient d'acquérir le matériel nécessaire pour assurer la conservation des semences dans l'avenir. Il n'y a pas de banque de semence à l'heure actuelle. En revanche, il existe des arboretums. L'un d'entre eux est situé au Jardin Botanique de Coconi, conçu en 1984. Un deuxième est situé sur le site du Service des Ressources Forestières du Conseil Départemental. En effet, le Service des Ressources Forestières du conseil départemental a mis en place un arboretum constitué d'une collection botanique d'arbres et d'arbustes présents dans les massifs forestiers. Ce parc forestier participe ainsi à la conservation *ex-situ* d'espèces patrimoniales. Enfin il existe d'autres petits arboretums mis en place par les collectivités et autres institutions avec l'appui du CBNM dans le cadre du projet *Arbomaore*.

Partie 4 : État de l'utilisation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources génétiques forestières à Mayotte

Chapitre 8. État de l'utilisation

Évaluation de l'état de l'utilisation des ressources génétiques forestières : sans objet.

Dans quelle mesure le matériel forestier de reproduction est-il produit et commercialisé à Mayotte ?

Les travaux de reboisement (préparation de terrain, transport et mise en terre des plants, entretien des plantations) sont confiés à des prestataires spécialisés encore peu nombreux à Mayotte (une quinzaine actuellement). Les principaux fournisseurs en plants forestiers sont la pépinière départementale de Coconi, le CBNM et quelques pépiniéristes privés. De plus, il existe la démarche DAUPI (Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes) qui vise à favoriser l'utilisation d'espèces indigènes et d'espèces exotiques non envahissantes dans les projets d'aménagements des espaces urbains et périurbains. Cela permet de garantir la traçabilité des plants et pour chaque espèce, il existe une fiche d'itinéraire technique de production. Cette démarche s'inscrit davantage dans la lutte contre les espèces invasives que la mise en valeur des ressources génétiques forestières à Mayotte.

Chapitre 9. État de l'amélioration génétique et des programmes de reproduction

Aucune espèce forestière ne fait l'objet de programme d'amélioration génétique à Mayotte.

Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières

Le SRF, l'ONF et le CDL choisissent exclusivement des espèces indigènes pour des travaux de restauration écologique. Depuis 2010, aucun Acacia n'a été planté pour le reboisement de zones érodées (voir tableau 3 : Essences objectifs par étage bioclimatique et par enjeu).

Partie 5 : État des capacités et des politiques à Mayotte

Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

Le Protocole de Nagoya précise l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources (APA) depuis 2014. En France, les procédures d'accès se font auprès du ministère en charge de l'environnement. L'Etat français est le fournisseur des ressources génétiques se trouvant sous sa souveraineté, sous réserve des compétences des collectivités d'outre-mer. Il est le bénéficiaire des avantages, qui sont dans la pratique versés à l'Agence française pour la biodiversité.

Les OFDM qui valent Orientations Régionales, Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et Schéma Régional d'Aménagement (SRA) constituent les documents cadres de la gestion forestière à Mayotte. Ils sont ensuite déclinés par forêt en plan d'aménagement forestier. Les RGF ne sont pas citées dans ces documents d'orientation et de gestion forestière.

Tableau 9 : Liste des institutions participant activement à la conservation et la gestion durable des RGF

Nom de l'institution	Type d'institution	Activités ou programme	Contact
Office National des Forêts	EPIC	Gestion du domaine forestier, mise en oeuvre des travaux sylvicoles à but productif ou de restauration	Contact : jeannette.lartigue@onf.fr ; agencemayotte@onf.fr
Conservatoire National Botanique de Mascarin	Association loi 1901	Réalisation des différentes études et programmes d'actions visant la conservation des espèces indigènes et endémiques	Contact : doudin@cbtnm.org Site internet : http://www.cbtnm.org/
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Etablissement publique administratif	Service déconcentré relevant du ministre chargé de l'agriculture. Missions de mise en oeuvre de la politique forestière	Contact : daniel.lesur@agriculture.gouv.fr Site internet : http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Etablissement publique administratif	Elaboration et mise en oeuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement et d'aménagement durable.	Contact : stephane.legoaster@developpement-durable.gouv.fr Site internet: http://www.mayotte.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-de-l-Environnement-et-du-Logement-DEAL
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Etablissement publique administratif	Acquisition foncière des espaces littoraux remarquables et l'ouverture au	Contact: c.kordjee@conservatoire-du-littoral.fr

		public	Site internet : http://www.conservatoire-du-littoral.fr/
Université de Dembeni, CUFR	Université	Etudes scientifiques, dont étude de la dynamique forestière et études génétiques	Site internet : http://www.univ-mayotte.fr/fr/index.html
Département de Mayotte	Collectivité publique (qui a la compétence en matière de forêts)	Cofinancement avec l'Europe de la gestion du domaine forestier Gestion des ENS	Contact : cannelle.phillipps@cg976.fr anil.akbaraly@cg976.fr Site internet : www.cg976.fr

L'utilisation d'espèces protégées est réglementée par arrêté préfectoral (265 plantes et 213 animaux concernés). Dans la majorité des cas, les dérogations à la réglementation relative aux espèces protégées sont délivrées par le préfet, mais, lorsque les établissements qui en font la demande ont une activité couvrant l'ensemble du territoire national ou une partie importante de ce dernier, elles sont accordées par arrêté ministériel. Le Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM) relève de cette catégorie. La décision ne peut être prise qu'après avis du Conseil scientifique du patrimoine naturel (CSPN) de Mayotte, ou du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) s'il s'agit d'espèces identifiées par arrêté ministériel du 6 janvier 2020.

Par ailleurs, des initiatives existent pour éviter et réduire l'impact des espèces envahissantes sur les Ressources Génétiques Forestières. La réglementation et le contrôle aux frontières relatif à l'introduction de végétaux sur le territoire, pour lesquels Mayotte dispose d'une réglementation locale, sont plutôt ciblés sur la protection sanitaire et phytosanitaire. L'Union européenne a adopté un règlement en octobre 2014 sur les espèces exotiques envahissantes qui interdit aux États membres l'importation, la culture, la reproduction, la vente ou la remise dans le milieu naturel d'espèces de végétaux et animaux qui menacent la biodiversité (« espèces préoccupantes pour l'Union »). La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comporte des dispositions pour appliquer ce règlement européen à la métropole et aux territoires d'outre-mer. Un décret d'application de la loi permet notamment aux services des douanes et aux services sanitaires présents aux frontières de former un véritable « bouclier » pour lutter contre les introductions d'espèces exotiques envahissantes. Les lots importés qui ne satisferont pas aux exigences seront refoulés ou détruits.

Un nouvel arrêté préfectoral est paru le 9 septembre 2019 relatif à la régulation de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Mayotte. Il interdit l'introduction, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de près de 150 espèces végétales.

Une stratégie locale de lutte contre les plantes envahissantes accompagne ce cadre réglementaire et contribue à limiter l'impact des invasions végétales sur les habitats naturels de Mayotte. Elle

encourage la mise en oeuvre d'actions dans les domaines de la connaissance, de la surveillance et de la lutte relative aux plantes envahissantes, l'élaboration d'outils de communication, des campagnes d'arrachage ou de formation. Une instance de gouvernance locale constituée de tous les acteurs concernés par la problématique, le Groupe Espèces Invasives de Mayotte – Flore, se réunit régulièrement afin de discuter des enjeux et actions à entreprendre pour combattre les invasions végétales.

Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières

Il n'existe pas de conventions, traités ou accords signés en rapport avec la conservation durable des RGF. Il existe un projet de coopération inter-régionale avec les herbiers des Comores (connaissance de la flore de l'archipel des Comores).

Le Projet [Inva'Ziles](#) (officiellement intitulé : *Etablir et tester un modèle compréhensif pour prévenir et gérer l'extension des espèces envahissantes dans les écosystèmes insulaires*) est un projet mis en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), financé par l'Union européenne et hébergé par la Commission de l'Océan Indien. Le but principal du projet est d'améliorer les systèmes de gestion des espèces envahissantes des îles, en particulier celles de l'océan Indien occidental (OIO), afin de réduire les impacts sur les communautés et la nature. Le projet a commencé en février 2012 et s'est terminé en 2018. Plusieurs ateliers sur le contrôle des plantes envahissantes ont été organisés, notamment à Madagascar, la Réunion ou Grande Comore.

Il apparaît primordial de mettre en place des projets de coopération avec les autres îles des Comores, Madagascar ainsi que la Réunion, Maurice et Seychelles, avec qui Mayotte possède de nombreuses espèces en commun.

Tableau 1 : Besoins en coopération internationale

Besoins	Niveau de priorité		
	Bas	Modéré	Élevé
Comprendre l'état de la diversité		X	
Renforcer la gestion et la conservation <i>in situ</i>			X
Renforcer la gestion et la conservation <i>ex situ</i>			X
Renforcer l'utilisation des RGF	X		
Développer la recherche			X
Renforcer l'enseignement et la formation		X	
Renforcer la législation	X		
Renforcer la gestion de l'information et les systèmes d'alerte précoce pour les RGF			X
Renforcer la sensibilisation du public		X	

Partie 6 : Défis et opportunités à Mayotte

Chapitre 13. Mesure à prendre à l'avenir

La richesse des ressources génétiques forestières à Mayotte justifie la conservation de ces dernières. La Réserve Naturelle Nationale des Forêts de Mayotte en cours de création permettra de renforcer la protection de ce patrimoine naturel. Il est envisagé notamment d'autoriser la récolte de plantes médicinales, dont la liste d'espèces et les volumes autorisés seront fixés par arrêté préfectoral.

La lutte contre l'érosion et le maintien de la ressource en eau sont les enjeux principaux à Mayotte. Le reboisement est aujourd'hui prioritaire dans les zones érodées et sur les terrains compris dans les bassins versants. Les plantations sont réalisées avec des espèces indigènes et visent à limiter la propagation de nouvelles espèces envahissantes.

Des programmes de recherches en collaboration avec le CBNM et le CIRAD permettraient d'améliorer les connaissances actuelles. Il serait intéressant de préciser l'autécologie des espèces forestières au stade plantule comme aux stades plus tardifs permettant ainsi d'augmenter les espèces candidates pour les travaux de restauration écologique et d'augmenter les succès de restauration (Agnès Thongo, 2020).

Enfin, il est nécessaire de sensibiliser les professionnels ainsi que le grand public à la conservation, l'utilisation et le développement des ressources génétiques forestières (Tableau 2) à travers la mise en place d'une stratégie de communication.

Tableau 2 : Besoins et priorités pour la sensibilisation sur les RGF

Besoins	Niveau de priorité			
	Non applicable	Bas	Modéré	Élevé
Préparer une information ciblée sur les RGF				X
Préparer une stratégie de communication ciblée sur les RGF	X			
Améliorer l'accès à l'information sur les RGF			X	
Améliorer l'enseignement et la formation en RGF				X
Améliorer la compréhension des bénéfices et des valeurs des RGF				X
Autres (préciser) Etablir une stratégie locale sur les RGF				X

Références

BARTHELAT F, VISCARDI G, Flore menacée de l'île de Mayotte : importance patrimoniale et enjeux de conservation, Rev. Écol. (Terre Vie), supplément 11, 2012, pp. 15-27.

Barthelat F., 2019. La flore illustrée de Mayotte. Collection « inventaires et biodiversité », coéditée par Biotope et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Bolliger R., Guiot V., Lacoste M., Picot F. & Gigord L. 2017 – Cahiers d'habitats de Mayotte : Etage littoral. Conservatoire Botanique National de Mascarin, Saint-Leu, Réunion, 388 p. Non publié.

Boullet V., 2005. Typologie des milieux naturels et des habitats terrestres et littoraux (supralittoral, médiolittoral pro parte) de Mayotte, p. : 44-67. In Rolland R. & Boullet V. (coords), 2005. Mayotte Biodiversité et évaluation patrimoniale. Contribution à la mise en oeuvre de l'inventaire ZNIEFF. DAF de Mayotte et CBN de Mascarin, 328 p.

Contribution à la mise en oeuvre de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. Collectivité Départementale de Mayotte, DAF Mayotte et Conservatoire Botanique National de Mascarin.

IGN, 2020. Occupation du sol à Grande échelle de Mayotte pour les années 2011 et 2016.

Le Pannerer L. et Monneyron C., 2018. Remise en état du pôle de mobilisation et transformation de bois de Coconi et relance de la filière bois. Conseil départemental de Mayotte.

Orientations forestières du département de Mayotte préfigurant le programme de la forêt et du bois du département de Mayotte. 2014.

PASCAL O., 2002. — *Plantes et forêts de Mayotte*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 116p. (Patrimoines naturels ; 53).

Thongo, 2017. Quels sont les facteurs déterminant le volume d'eau s'écoulant des rivières en saison sèche à Mayotte ? Office National des Forêts.

Thongo, 2020. Concept Note : Caractérisation de l'autécologie des principales espèces forestières de Mayotte. Office National des Forêts – Agence de Mayotte.

Weibel, 1997. Espèces fruitières comestibles de Mayotte. Cirad, Antenne de Mayotte.

<http://daupi.cbnm.org>

<https://www.fondationbiodiversite.fr/reglementation-francaise-sur-laces-et-le-partage-des-avantages-apa/>